



République Démocratique du Congo
CONGO PEACE INITIATIVE « C.P.I. »



**PREVENTION – TRANSFORMATION PACIFIQUE DES CONFLITS
CULTURE DEMOCRATIQUE ET DROITS DE L’HOMME**

**RAPPORT DE L’ATELIER DE FORMATION
SUR
LA LUTTE CONTRE LE RACISME, LA
DISCRIMINATION RACIALE, LA XENOPHOBIE
ET DE L’INTOLERANCE
Du lundi 18 au Mercredi 20 Août 2008**

Maître Charles KUKULU
Consultant en droits de l’Homme et transformation pacifique des Conflits,
Président de C.P.I Asbl, Coordonnateur du réseau congolais de lutte contre
le racisme (post Durban 2001)

M.D.H. CENTRE CARTER, KINSHASA, - NGALIEMA AOUT 2008

MDH : THE CARTER CENTER



ORGANISATIONS RETENUES POUR LA FORMATION

DATE : 18 au 20 Août 2008

LIEU : Siège de The Carter Center, dans la Commune de Ngaliema à Kinshasa

DUREE : 09H00 à 16H30)

PARTICIPANTS :

| N° | Noms | Structure |
|----|---------------------------|------------------------|
| 01 | Gustave MUKADI | ANMDH |
| 02 | Me Edia MASUKU | AIAD |
| 03 | Ibrahim ASSOUMANI | CERVEAU |
| 04 | MASEVO | CRIDHAC |
| 05 | Denise KASELA | LIFDED |
| 06 | Marcel et Thierry KAMBERE | CDHC/GLOBAL RIGHIT |
| 07 | Dassy MUKENDI | Droit de l'enfant |
| 08 | Charles KIMWANZA | PATRI |
| 09 | Nana YOKA | RAF |
| 10 | MPOYI KAMBA | ACVDP |
| 11 | Benny CHALDY | TOGES NOIRES |
| 12 | Carine BAPITA | FEDHO |
| 13 | Stéphane BATUNGILA | OCDH |
| 14 | Eric SHABANI | CONGO PEACE INITIATIVE |
| 15 | José MUTOMBO | OCAP |
| 16 | Léonie BADJOKO | ONG Saint Bernard |
| 17 | Michel SOKI | LICPAPROS |
| 18 | Luc LUTALA | EPT (Espoir Pour Tous) |
| 19 | Mme Angèle KANDE BUIMA | OCCI |
| 20 | Jean - François KAZADI | ABATRAX |
| 21 | Chantal KALENGA | LES ANGES DU CIEL |
| 22 | Isabelle DIBENGA BAMUBILE | ONG Saint Bernard |
| 23 | Junior - Xavier MPASU | ASF |

SOMMAIRE DU RAPPORT

Le présent Rapport de l'atelier de formation sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée dans notre pays la République Démocratique du Congo comprend les points ci-après :

I. Introduction

- Contexte
- Objectif global
- Objectifs de la formation
- Objectifs spécifiques
- Résultats attendus
- Définitions

II. Déroulement de l'atelier de formation

III. Recommandations

IV. Conclusion Générale

V. Annexes

INTRODUCTION

1. CONTEXTE

Cette formation s'inscrit dans la perspective de la **conférence mondiale contre le racisme**, les différentes formes de discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée dont les assises avaient eues lieu à **Durban, en Afrique du sud en 2001** et dont l'objectif global fut la mobilisation des acteurs étatiques, paraétatiques et privés à rechercher : **l'égalité, la justice et la dignité humaine** dans le monde. Eliminer toutes les barrières raciales, économiques et juridiques afin de définir les mécanismes et stratégies communs de lutte contre ce fléau au niveau national et mondial.

OBJECTIF GENERAL

- ❑ Renforcer la capacité des organisations membres de la société civile congolaise et partenaires de la maison de droits de l'homme du Centre Carter en RDC sur les mécanismes et stratégies de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ❑ Identifier les sources, causes, formes et manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et intolérance qui y est associée ;
- ❑ Identifier les mécanismes de prévention et les bonnes pratiques de lutte contre le racisme ;
- ❑ Elaborer un plan d'action national en vue de mener des actions appropriées à court, moyen et long terme ;
- ❑ Evaluer l'efficacité des mécanismes de suivi existants et ceux des Nations Unies.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- ❑ Elaborer un plan d'action opérationnel sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban à faire adopter par toutes les parties prenantes aux niveau national, en faisant porter l'évaluation notamment sur les manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée en RDC;
- ❑ Identifier les mesures et les initiatives concrètes visant à combattre et à éliminer toutes les manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée en RDC et dans la région de l'Afrique centrale ;
- ❑ Evaluer l'efficacité des mécanismes de suivi existant et d'autres mécanismes des Nations Unies utiles pour traiter la question du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, en vue de les renforcer ;
- ❑ Promouvoir la ratification et l'application universelle de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la prise en compte suffisante des recommandations du comité pour l'élimination de la discrimination raciale;
- ❑ Répertorier et faire connaître les bonnes pratiques mises en place dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;
- ❑ Mettre en place un cadre de concertation et de suivi au niveau national sur la thématique de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

RESULTATS ATTENDUS

- ❑ Aux termes des travaux de cette formation, un plan d'action opérationnel est élaboré par toutes les parties prenantes à la formation ;
- ❑ Les mesures et les initiatives concrètes visant à combattre et éliminer toutes les manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée sont identifiées ;
- ❑ Les mécanismes de suivi sont évalués et renforcés par d'autres mécanismes des Nations Unies utiles pour traiter la question du racisme ;
- ❑ Traiter la question du racisme ;
- ❑ Le plan de lobbying pour la ratification et l'application universelle de la convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale et la prise en compte suffisante des recommandations du comité pour l'élimination de la discrimination raciale est réalisé ;
- ❑ Les bonnes pratiques mises en place dans la lutte contre le racisme sont répertoriées et vulgarisées ;
- ❑ Un cadre de concertation est mis en place et un groupe de travail est constitué.

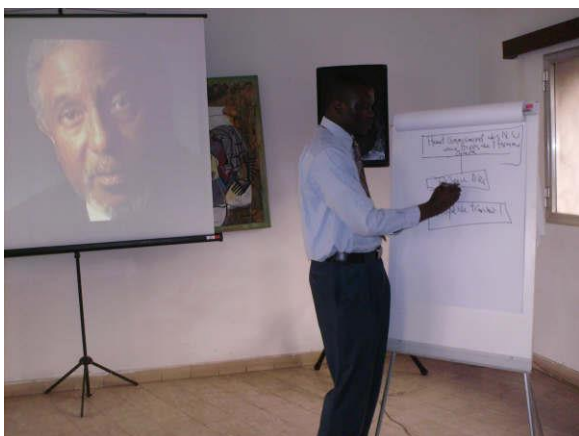
DEFINITIONS

- ❑ Le racisme est la théorie qui admet la **hiérarchisation des races**, qui conclut à la nécessité de préserver la **race dite supérieure** de tout croisement et à **dominer** les autres races.
- ❑ Le racisme peut être pratiqué comme une politique, on parlera de la politique de **ségrégation raciale**, comme celle qui fut institutionnalisée en Afrique du sud de l'apartheid.

- ❑ Lorsque le racisme conclut à une hostilité systématique contre un groupe social, nous parlerons soit de l'**antisémitisme** comme au XIXe siècle en Europe, soit du **sexisme** lorsque les femmes sont considérées comme étant inférieures, faibles ou incapables, soit de l'**esclavagisme**.

DEROULEMENT DE L'ATELIER DE FORMATION

QUELQUES IMAGES DE DIFFERENTS GROUPES EN ATELIER



Rapport du groupe 1

Après avoir pris en compte tous les amendements qui ont été apportés lors de la plénière qui se tenu dans la deuxième journée de notre formation ; nous étions obligés de corriger notre rapport qui est dans un tableau opérationnel ; il nous a été demandé de le présenter à la plénière de la dernière journée de notre formation pour son adoption. L'Assemblée Générale a adoptée avec succès le rapport du groupe 1.

Thème développé par le groupe 1 était intitulé : « Elaboration du planning général du réseau national de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée».

Le groupe était composé comme suit :

1. Président : Monsieur Thierry KAMBERE
2. Rapporteur : Monsieur Aubert KALONJI
3. Membre : Monsieur Eric SHABANI
4. Membre : Monsieur Jean - François KAZADI

| N° | ACTIVITES | CIBLES | STRATEGIES | MOYENS | DUREE | RESPONSABLES |
|----|--|--|---|-----------|------------|---|
| 1 | Appropriation des instruments juridiques internationaux | - les membres de l'ONG ou réseau d'ONG Responsables | Renforcement des capacités et mise à niveau | Financier | 1 semaine | les membres de l'ONG ou réseau initiateur |
| 2 | Identification des besoins pour la vulgarisation | - les membres de réseau | Etude et analyse | Financier | 1 Mois | les membres de l'ONG ou réseau initiateur |
| 3 | Mobilisation des ressources | - Membres - Partenaires (ONG, Société Civile, Gouvernement) | Etude et analyse | | 3 Mois | les ONG membres du réseau |
| 4 | Vulgarisation : a) Pour la sensibilisation, conscientisation et interpellation b) Sensibilisation des victimes | a) - Leaders d'opinion - population active b) - réfugié personne vulnérable - population victimes - les immigrants | - Conférence-échange - Théâtre, vidéo, radio, affiche, banderole, etc. | | 6 Mois | les membres de l'ONG et les partenaires |
| 5 | Evaluation et suivi | - Bénéficiaires - Membres des ONG - Partenaires | - Rencontre - Questionnaires - Interview | | 2 semaines | les membres de l'ONG et les partenaires |
| 6 | Elaboration, expédition des rapports et diffusions | - Bénéficiaires - Membres des ONG - Partenaires | - Rencontre - Questionnaires - Interview | | 1 semaine | les membres de l'ONG et les |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|-------------|
| | | | | | | partenaires |
|--|--|--|--|--|--|-------------|

RAPPORT DU GROUPE 1

Mission : Elaboration du planning général du réseau national de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Composition du groupe :

Thierry Kambere : Président
 Aubert Kalonji : Rapporteur
 Eric Shabani : Membre
 Jean - François Kazadi : Membre

| CATEGORIES | TIMING | ACTIVITES | ACTEURS | BENEF. | CIBLES | MOYENS | STRATEGIES |
|-------------------------------|--------|---|------------------------|--|--------|----------------------------------|---|
| Renforcement de réseau | CT | Réorganiser le réseau national d race lutte contre racisme | CPI et les ONG Membres | les ONG Membres | Réseau | Humains, Matériels et Financiers | Elaboration d'un cadre organisationnel |
| Vulgarisation | CT | 1) Analyse des textes juridiques internationaux sur l'élimination de la discrimination | Réseau | Réseau | Réseau | Humains, Matériels et Financiers | Organisation des ateliers |
| | CT | 2) Analyse de la conformité des lois nationales aux textes juridiques internationaux sur le racisme | Réseau | Réseau | Réseau | | Organisation des ateliers |
| | LT | 3) Sensibilisation et vulgarisation des | | Communautés victimes, communautés auteurs, | Réseau | | Conférence - débat, affiche, atelier, communiqué de |

| | | | | | | | |
|-------------------|----|--|--------|---|---|----------------------------------|--|
| | | instruments internationaux sur le racisme | Réseau | autorités publiques, journalistes, etc. | | | presse, théâtre, etc. |
| Plaidoyer | MT | 1. Plaidoyer en vue d'amener l'Etat de consulter les communautés intéressées partout où il y a eu des investissements privés et publics afin de faire disparaître la pauvreté | Réseau | Communautés intéressées et peuple congolais | Institution de la République, Investisseurs, communautés intéressées, représentations diplomatiques | Humains, Matériels et Financiers | Formation sur le plaidoyer, Elaboration d'un plan de plaidoyer |
| | MT | 2. Plaidoyer pour que le congolais soit rémunéré pour un travail égal de manière égalitaire conformément aux réglementations internationales | Réseau | | | | Formation sur le plaidoyer, Elaboration d'un plan de plaidoyer |
| | MT | 3. Plaidoyer en vue d'amener l'Etat à veiller à ce que le salaire soit proportionnel au travail fait et aux conditions hygiéniques, sanitaires et psychologiques qui garantissent la dignité et l'égalité des travailleurs | Réseau | | | | |
| Réparation | MT | Monitoring d'application des pratiques discriminatoires | Réseau | Victimes | Autorités publiques, Communautés, Institutions, | | Elaboration et |
| | LT | | | Société | | | |

| | | | | | | | |
|--|----|---|--------|------------|--|----------------------------------|--|
| | MT | Propositions des mesures anti-discriminatoires | Réseau | congolaise | | | disponibiliser les fiches de monitoring des actes discriminatoires |
| | | Soumettre en justice des cas concrets d'actes de discrimination | Réseau | Victimes | Cours et tribunaux | Humains, Matériels et Financiers | |
| | LT | Propositions des formes de réparation | Réseau | Victimes | Institution de l'Etat, E/ ^{ses} , Investisseurs (auteurs de discrimination) | | Elaborer des rapports sur la discrimination |

Rapport du groupe 2

Thème développé par le groupe 2 était intitulé : « Mesures et Initiatives pour la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée».

Le groupe était composé comme suit :

1. Monsieur Luc LUTALA : Président
2. Me Stéphane BATUNGILA : Rapporteur
3. Monsieur MPOYI KAMBA : Membre
4. Monsieur Michel SOKI : Membre
5. Me Junior - Xavier MPASU : Membre

Le rapport du groupe 2 était fondé sur base de la question principale suivante : quelle évaluation ?

A cela, d'autres sous questions ont été posées à savoir :

- Quel Lobbying ?
- Quel Plaidoyer ?
- Quelle Vulgarisation ?
- Quelle Réparation?

Qui ont fait l'objet de notre rapport présenté dans un tableau d'une manière claire et détaillée.

A. LE LOBBYING

| | | STRATEGIES | OBSERVATIONS |
|---|--|---|---|
| 1 | MESURES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre la mobilisation massive des structures de la société civile sur le fléau de racisme et ses formes en tant qu'atteintes au droit de l'homme, • Mobiliser les populations par les signatures des pétitions | <ul style="list-style-type: none"> - retenir les dates historiques pour des activités spécifiques contre le racisme | <p>Les nations unies encouragent les activités autour des dates historiques</p> |
| 2 | INITIATIVES CONCRETES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser les rassemblements et les dates historiques ○ Défense des projets des lois ○ Mobiliser les partenaires Internationaux ○ Rencontres périodiques des lobbying avec le gouvernement ○ Etablir des antennes provinciales | <ul style="list-style-type: none"> - Conscientiser et mobiliser la société civile et les populations - Mémo au Gouvernement - Projet des lois de mise en œuvre de parlement - Contacts et négociations avec la Banque Mondiale, l'UE, les Ambassades étrangères, Agences des Nations Unies, etc. - Présentation des rapports périodiques au Gouvernement | |

B. LE PLAIDOYER

| | | STRATEGIES | OBSERVATIONS |
|---|--|---|--------------|
| 1 | MESURES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement des membres du réseau dans la production des rapports • Production d'un rapport global annuel sur la situation de racisme et ses formes | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser administrativement les réseaux - Mener les enquêtes - Dénonciation des cas - Mobilisation de l'opinion - Communication | |
| 2 | INITIATIVES CONCRETES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ Plan de communication ○ Soutien et promotion des activités des membres du réseau ○ Mobilisation du Gouvernement à ratifier et promulguer de lois de mises en œuvre ○ Faire pression sur le Gouvernement pour la répression des violations de lois | <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux - Médias - Contacts directs - Participation du réseau à l'activité - Dénonciation des cas de ces violations - Assistance judiciaire aux victimes - Sensibilisation de la Magistrature sur les Instruments Internationaux | |

C. LA VULGARISATION

| | | STRATEGIES | OBSERV. |
|---|--|--|---------|
| 1 | MESURES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Définir au niveau de réseau un programme de vulgarisation des textes juridiques Internationaux | | |
| 2 | INITIATIVES CONCRETES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser des formations spécialisées sur le racisme et ses formes (thématiques) <ul style="list-style-type: none"> - Former, Conférences, Séminaires. ○ Elaborer un guide des Instruments Juridiques Internationaux à l'usage de la société civile ○ Inciter les structures à exécuter les projets de vulgarisation | <ul style="list-style-type: none"> - Formation des formateurs - Les institutions de base - Conception et supports des formateurs - Constitutions d'une équipe d'étude - Production du guide - Mise en circulation, vulgarisation proprement dite - Appropriation à la base - Renforcement de la capacité | |

D. LA REPARATION

| | | STRATEGIES | OBSERV. |
|---|--|--|---------|
| 1 | MESURES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan d'évaluation des cas nécessitant réparation • Mettre en priorité de lobbying, les cas évalués (des victimes) | - Collectes des données et témoignages des victimes | |
| 2 | INITIATIVES CONCRETES | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuites judiciaires à l'égard des auteurs des actes ○ Veiller à l'appropriation stricte des peines prévues par les lois de mises en œuvres par les juges ○ Mettre sur pied une politique de discrimination positive à l'égard des autochtones ○ Financer des programmes de à titre de réparation | - Collectes des données et témoignages des victimes - (Plaintes) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ CA (Cour d'Appel du pays) ◦ CPI (Complémentaire) Aux actes internes dans les cas d'inefficacité | |

TABLEAU DE RAPPORT DE SOUS-COMMISSION 01(DU GROUPE 1 & 2)

| CATEGORIES | OBJECTIFS | TIMING | ACTIVITES | ACTEURS | BENEF. | CIBLES |
|------------------|---|---|--|---|---|---|
| Lobbying | <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les structures de la société civile, du Gvt et des partenaires - Proposer des projets des lois - Mobiliser les populations en vue de la signature des pétitions | <ul style="list-style-type: none"> 1) MT 2) LT 3) LT 4) LT 5) MT | <ul style="list-style-type: none"> 1) Organiser des rassemblements de la société civile 2) Défendre des projets de lois 3) Mobiliser les partenaires internationaux 4) Organiser des rencontres périodiques de lobbying avec le Gouvernement 5) Installer des antennes provinciales du réseau | <ul style="list-style-type: none"> Réseau Et Partenaires | <ul style="list-style-type: none"> Population congolaise | <ul style="list-style-type: none"> 1. ONG - Membres 2. Etat 3. Partenaires internationaux 4. L'Etat et les Victimes 5. ONG - Membres |
| Plaidoyer | <ul style="list-style-type: none"> 4) Faire disparaître la pauvreté 5) Contribuer à la lutte et à l'éradication de certaines discriminations 6) Produire des rapports d'Etat globaux annuels 7) Renforcer les capacités des | <ul style="list-style-type: none"> a. LT b. CT c. LT d. LT | <ul style="list-style-type: none"> . Mobilisation des structures syndicales . Elaboration d'un plan de communication . Mobilisation du Gvt à ratifier et à promulguer les lois de mise en oeuvre . Faire pression sur le Gvt pour la répression des violations des lois | <ul style="list-style-type: none"> Réseau Et Partenaires | <ul style="list-style-type: none"> Population congolaise | <ul style="list-style-type: none"> 1. Syndicats 2. Populations 3. Gouvernement 4. Gouvernement |

| | | | | | | |
|----------------------|--|-------------------------|--|-------------------------------------|-----------------------|--|
| | membres dans le domaine du plaidoyer | e. MT f. MT g. LT | <ul style="list-style-type: none"> . Sensibilisation de la magistrature sur les instruments juridiques internationaux . Mobiliser des moyens pour l'intégration des programmes de développement dans l'agriculture, l'artisanat, l'éducation, etc. . Projet d'intégration des autochtones | | | 5. Magistrature 6. Partenaires et Communautés intéressées 7. Etat et autochtones |
| Vulgarisation | 4. Définir et opérer un programme de vulgarisation des instruments juridiques internationaux | CT CT CT | 1) Organiser des formations spécialisées (conférence, séminaires, etc.) 2) Elaborer un guide des instruments juridiques internationaux 3) Financer des projets de vulgarisation notamment sur les autochtones. | Réseau Et Partenaires | Population congolaise | 1) ONG - Membres 2) ONG - Membres 3) Partenaires et l'Etat |

| | | | | | | |
|-------------------|---|----|---|----------------|-----------------------|--|
| Réparation | Mettre en place une cartographie des cas nécessitant réparation | CT | Poursuite judiciaire des auteurs des actes de discrimination | Réseau | Population congolaise | 1) Auteurs des actes de discrimination 2) Partenaires et l'Etat |
| | | CT | Financer des programmes d'intégration et de développement à titre de réparation | Et Partenaires | | |

SUITE DU TABLEAU

| PARTENAIRES | MOYENS/RESSOURCES | STRATEGIES |
|-------------|-------------------|---|
| | | 1) Sensibiliser, conscientisation, mobilisation aux dates historiques 2) Mémo au gouvernement, projet de loi de mise en œuvre au parlement, séance d'information au parlement 3) Contacts directs, négociation (union européenne, Banque mondiale, Ambassades) 4) Présentation des rapports, demande de plus d'implication du gouvernement, saisi du gouvernement sur des situations sensibles 5) Travail à la base |
| | | 1) Colloques, formations, conférences |

| | | |
|--|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> 2) Etat de lieu actualisé, contact médiatique, etc. 3) Défense des rapports, dénonciation des violations, mobilisation d'opinion, communication 4) Dénonciation des violations, assistance judiciaire pour victimes 5) Conception des projets et expertise des membres 6) Conception des projets et expertise des membres |
| | | <ul style="list-style-type: none"> 1) Formation des formateurs, restitution à la base, conception et distribution des supports de formation 2) Constitution d'une équipe technique, production du guide et vulgarisation 3) Appropriation à la base, renforcement des capacités |
| | | <ul style="list-style-type: none"> 1) Monitoring, Plaidoyer 2) Monitoring, Plaidoyer |

Rapport de la sous commission 2 (Groupe 3 et 4)

Thème développé par cette sous commission 2 (groupes 3 et 4) était intitulé : « Evaluation des mécanismes de suivi existants et ceux des nations unies pour traiter de la question du racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée».

1. Mécanismes de suivi :

- a) Au niveau des nations unies :
 - Organes de surveillance (HCDH, COMITES)

2. Autres Mécanismes internationaux :

- Cour Pénale Internationale, CPI.

3. Au niveau national :

- Comité interministériel
- ONDH
- Cours et tribunaux
- Parlement
- CNDH en cours

4. Résultats de l'évaluation

Il ressort de l'analyse et débat au cours de l'atelier de formation, le constat ci-après :

- les traités se rapportant à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée sont appliqués de manière partielle et sélective ;
- Il est observé le non respect des engagements par l'Etat congolais en ce qui concerne le dépôt régulier des rapports au Comité des droits de l'homme à Genève ;
- Il se dégage la nécessité de renforcement des mécanismes de suivi pour faire appliquer les traités et conventions relatifs à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;
- Le non accompagnement et faible mobilisation de la société civile congolaise dans la thématique de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée
- La nécessité de soutenir les organisations de la société au sein du réseau contre le racisme

RECOMMANDATIONS

Etant donné l'ampleur des problèmes du racisme, de la discrimination raciale, de l'intolérance sur les plans : sociaux, politiques, économiques, religieux, culturels et sécuritaires que connaissent notre pays dans son ensemble ; et de surcroît, l'ensemble de toutes les provinces du pays, les participants à la formation, recommande aux autorités tant nationales qu'internationales ce qui suit :

Que l'Etat congolais :

- Initie une loi organique dans laquelle la minorité ethnique sera bien définie et qu'il arrive à les identifier ;
 - Reconnaisse et respecte les droits, les coutumes des minorités (pygmées, etc.) ;
 - Initie une loi de mise en œuvre au niveau national ;
 - Veille au strict respect de ses propres lois et le fasse respecter ;
 - Mette en place une loi organique portant création, organisation et fonctionnement de la CNDH ;
 - Apporte des amendements ou supprime certaines dispositions à caractère discriminatoire dans les lois internes qui ne se conforment pas aux traités ratifiés par la République Démocratique du Congo ;
- Elaboration d'un plan de vulgarisation des traités ratifiés par la République Démocratique du Congo ;
 - les minorités ont le droit de promouvoir leurs coutumes ; par exemple les pygmées, il faut tenir compte de leurs coutumes dans la perspective de leur intégration dans la société ;
 - l'Etat doit tout en reconnaissant les droits des immigrés, veiller à ce qu'ils respectent les dispositions légales du pays d'accueil. Ils doivent agir dans la sphère des droits et obligations qui leurs sont réservés ;
 - Apporter des amendements ou proposer la suppression de certaines dispositions à caractère discriminatoire dans les lois internes qui ne se conforment pas aux conventions internationales ratifiées ;
 - L'Etat doit veiller au respect de nos lois notamment, en ce qui concerne l'exploitation des ressources minières.
 - Lancer d'urgence une campagne de sensibilisation de la population sur les acquis de la thématique pour éradiquer ce fléau qui ronge notre pays en particulier et tous les autres pays du monde en général ;
 - Mettre en place les Points Focaux territoriaux et les équiper adéquatement par rapport à leur mission ;
 - Mettre en place un programme de renforcement des capacités des différents Points focaux à tous les niveaux (provinces, territoires, secteurs, groupements, collectivités chefferies, localités) ;

- Pour chaque mission de sensibilisation, planifier un séjour d'au moins deux à trois jours par entité ciblée pour donner l'occasion à la population de s'exprimer suffisamment sur les problèmes liés à la discrimination raciale.

Rapport du groupe 3

Thème développé par le groupe 3 était intitulé : « Plan de vulgarisation des instruments juridiques internationaux de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ».

Le groupe était composé comme suit :

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| 1. Madame Angèle KANDE BIUMA | : Président |
| 2. Assoumani Ibrahim | : Rapporteur |
| 3. Madame Chantal KALENGA | : Membre |
| 4. Monsieur MASSEVO - LENZO Joseph | : Membre |
| 5. Madame Nana YOKA | : Membre |
| 6. Madame CHALDY Benny | : Membre |

| N° | ACTIVITES | CIBLES | STRATEGIES | MOYENS | DUREE | RESPONSABLES |
|----|--|--|---|-----------|------------|---|
| 1 | Appropriation des instruments juridiques internationaux | - les membres de l'ONG ou réseau d'ONG Responsables | Renforcement des capacités et mise à niveau | Financier | 1 semaine | les membres de l'ONG ou réseau initiateur |
| 2 | Identification des besoins pour la vulgarisation | - les membres de réseau | Etude et analyse | Financier | 1 Mois | les membres de l'ONG ou réseau initiateur |
| 3 | Mobilisation des ressources | - Membres - Partenaires (ONG, Société Civile, Gouvernement) | Etude et analyse | | 3 Mois | les ONG membres du réseau |
| 4 | Vulgarisation : c) Pour la sensibilisation, conscientisation et interpellation d) Sensibilisation des victimes | c) - Leaders d'opinion - population active d) - réfugié personne vulnérable - population victimes - les immigrants | - Conférence-échange - Théâtre, vidéo, radio, affiche, banderole, etc. | | 6 Mois | les membres de l'ONG et les partenaires |
| 5 | Evaluation et suivi | - Bénéficiaires - Membres des ONG - Partenaires | - Rencontres - Questionnaires - Interview | | 2 semaines | les membres de l'ONG et les partenaires |
| 6 | Elaboration, expédition des rapports et diffusions | - Bénéficiaires - Membres des ONG - Partenaires | - Rencontres - Questionnaires - Interview | | 1 semaine | les membres de l'ONG et les |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|-------------|
| | | | | | | partenaires |
|--|--|--|--|--|--|-------------|

Rapport du groupe 4

Thème développé par le groupe 4 était intitulé : « Les mécanismes de suivis des Nations Unies et autres dans la lutte contre toutes formes des discriminations raciales ».

Le groupe était composé comme suit :

1. Président : Me Franck EDIA
2. Secrétaire : Mademoiselle Isabelle DIBENGA
3. Membre : Madame Léonie BADJOKO
4. Membre : Monsieur Gustave MUKADI
5. Membre : Madame Denise KASELA

1. Définition

Le mécanisme de suivi peut être compris comme étant les différents moyens mise en œuvre pour évaluer l'applicabilité ou l'exécution des différents instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme dans leur intégrité.

2. Les mécanismes de suivi

Pour chaque traité au niveau des Nations Unies, il existe des organes de surveillance et de suivi dont l'appellation varie d'un traité à un autre.

Par exemple, pour la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, l'organe de surveillance se nomme : « Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ».

Ces organes de surveillance sont généralement composés de dix-huit experts qui sont élus par scrutin secret par les Etats parties (aux conventions), chaque Etat partie peut désigner un candidat choisi parmi ses ressortissants.

Parmi ces conventions, nous pouvons citer :

- la déclaration universelle des droits de l'homme ;
- le pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
- la convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid ;
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme ;
- la convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui ;
- La convention relative au statut des réfugiés ;
- Etc.

Les organes de surveillance font rapport à l'Assemblée Générale des Nations Unies de la situation ou de l'évolution des Etats parties.

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme constitue un mécanisme de suivi en matière de droits de l'homme, et de la bonne administration de la justice.

Au niveau national comme mécanisme de suivi, nous avons au niveau du Ministère des droits humains ; le comité interministériel adopte les rapports périodiques relatifs aux droits de l'homme qu'il transmet à l'Assemblée Générale. Nous avons également les ONG locales, cours et tribunaux, le parlement, la Cour Pénale Internationale, etc.

3. Appréciation critique ou évaluation

Leur application est partielle et sélective.

CONCLUSION GENERALE

Aux termes de notre atelier de formation sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Il a été souligné la nécessité et l'urgence de mettre fin à ce fléau qui n'est pas une affaire d'une seule personne, d'un seul groupe d'individus ou d'une seule institution. Chacun, où qu'il se trouve doit y apporter sa contribution pour que ce fléau soit définitivement éradiqué dans notre pays et dans le monde.

A l'issue de cet atelier de formation, les participants ont eu à formuler quelques recommandations au Gouvernement pour qu'enfin le racisme dans toutes ces formes soit combattu.

Les membres des organisations non gouvernementales qui ont participé à ces assises remercient les responsables du MDH (Centre Carter) d'avoir permis et appuyé l'organisation de cet atelier de formation qui traite pour la toute première fois dans notre pays, la République Démocratique du Congo, la thématique de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Nous remercions également Congo Peace Initiative pour cette initiative qu'elle a prise en partenariat avec le Centre Carter pour nous restitué tout ce qui s'était passé à la conférence Mondiale contre le racisme tenue à Durban en Afrique du Sud.

Les participants se félicitent de la mise en place du comité du Réseau contre le racisme et encourage le coordonnateur à veiller à l'application des recommandations dudit atelier et à poursuivre la mise en œuvre et l'application de la Déclaration et Programme d'action de Durban.

ANNEXES

SOUS - COMMISSION

Groupes 1 & 2

Président

Monsieur Luc LUTALA

Rapporteur

Me Stéphane BATUNGILA

Membres

- Monsieur Jean - François KAZADI
- Monsieur Eric SHABANI
- Monsieur Thierry KAMBERE
- Monsieur MPOYI KAMBA
- Monsieur Michel SOKI
- Me Junior - Xavier MPASU
- Me Stéphane BATUNGILA

SOUS - COMMISSION

Groupes 3 & 4

Président

Madame Angèle KANDE BIUMA

Rapporteur

Monsieur Assoumani Ibrahim

Membres

- Mademoiselle CHALDY MWILA
- Mademoiselle Nana YOKA
- Mademoiselle Isabelle DIBENGA
- Monsieur Franck EDIA - MASUKU
- Madame Denise KASELA
- Monsieur Joseph MASSEVO - LENZO

**Formation sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associé du lundi 18 au Mercredi 20 Août 2008
De 09h00 à 16h00**

LISTE DES PARTICIPANTS

| N° | Noms | Structure | Téléphone | Adresse |
|----|---------------------------|--|---------------------------|---|
| 01 | Gustave MUKADI | ANMDH | 0815163799 | mukadibukasa@yahoo.fr |
| 02 | Me Edia MASUKU | AIAD | 0999988886 | edmas@yahoo.fr |
| 03 | Ibrahim ASSOUMANI | CERVEAU | 0812645873 | iassoumani@yahoo.fr |
| 04 | MASEVO | CRIDHAC | 0810749669 | |
| 05 | Denise KASELA | LIFDED | 0851527888 | lifded@yahoo.fr |
| 06 | Marcel et Thierry KAMBERE | CDHC/GLOBAL RIGH T | 0815086968/9 | kakathierry@yahoo.fr |
| 07 | Dassy MUKENDI | Droit de l'enfant | 0999934203 | |
| 08 | Charles KIMWANZA | PATRI | 0811760042 | Patri-pdh@yahoo.fr |
| 09 | Nana YOKA | RAF | 0811917115 | naiberta@yahoo.fr |
| 10 | MPOYI KAMBA | ACVDP | 0998327625 | Acvdp2000@yahoo.fr |
| 11 | Benny CHALDY | TOGES NOIRES | 0997579880 | |
| 12 | Carine BAPITA | FEDHO | 0819606709 | Carine_bapita@hotmail.com |
| 13 | Stéphane BATUNGILA | OCDH | 0998149676 | stephbatungila@yahoo.fr |
| 14 | MANENO Déo -Charles | CONGO PEACE INITIATIVE | 0818146007 | congopeaceinitiative@yahoo.fr |
| 15 | Eric SHABANI | CONGO PEACE INITIATIVE | 0816912335 | bahatishabani@yahoo.fr |
| 16 | José MUTOMBO | OCAP | 0851808389 | ocappang@yahoo.fr |
| 17 | Léonie BADJOKO | ONG Saint Bernard | 09982223447 | ongstbernard@yahoo.fr |
| 18 | Michel SOKI | LICAPROS | 0998395219 | |
| 19 | Luc LUTALA | EPT (Espoir Pour Tous) | 0815203199 | eptkinshasa@yahoo.fr |
| 20 | Mme Angèle KANDE BUIMA | OCCI | 0899513610/ 0998368386 | hriskalkavide@yahoo.fr |
| 21 | JF KAZADI | ABATRAX | 0815003091 | Abatrax2003@yahoo.fr |
| 22 | Chantal KALENGA | LES ANGES DU CIEL | 0998253989 | |
| 23 | Isabelle DIBENGA BAMUBILE | ONG SAINT BERNARD | 0815000599 | Isabellebil_06@yahoo.fr |
| 24 | Me Junior - Xavier MPASU | AVOCAT SANS FRONTIERE | 081 050 18 05 | maitrempasu@yahoo.fr |
| 25 | Maître Charles KUKULU | Alumni.state.gov /Consultant en Droits de l'Homme et transformation pacifique des conflits | 0999906026 | ckukulu@yahoo.fr / congopeaceinitiative@yahoo.fr |

Commencée à 9 Heures, la formation a pris fin à 16 Heures 30 minutes.

Fait à Kinshasa, le 18 Août 2008

Pour CONGO PEACE INITIATIVE, CPI Asbl

Maître Charles KUKULU LOMENDE

Consultant en Doits de l'Homme et transformation pacifique des conflits

Président et Coordonnateur du Réseau Congolais de lutte contre le racisme.